



N° 9 – mars 2016

## **LINIERS ET VOUS**

Bulletin d'informations municipales  
**« Liniers Ouvert, Dynamique et Solidaire »**

**Chères Linaraises, Chers Linarois,**

*A peine l'année 2016 avait-elle débuté que la folie humaine, doublée d'obscurantisme et de haine, se manifestait à nouveau ! Ouagadougou le 15 janvier, Bruxelles le 22 mars et la longue litanie des horreurs et des malheurs nous saute à nouveau au visage.*

*Une fois encore, restons unis pour faire définitivement triompher la liberté !*

*Plus prosaïquement et pour notre petite commune, ce début 2016 c'est aussi :*

**Une gestion budgétaire rigoureuse et volontariste**, se traduisant notamment par le maintien des taux d'imposition aux taxes foncières, à la taxe d'habitation et à la contribution foncière des entreprises pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, afin de limiter l'augmentation de la pression fiscale à la seule revalorisation de 1% des valeurs locatives décidée par la loi de finances de 2016 votée par le Parlement, nonobstant, et de surcroît, la diminution des dotations de l'Etat d'un montant de 13 264 € pour cette année (cf. tableau récapitulatif ci-après).

	2014	2015	2016	2017
Contribution au redressement des Finances publiques (titre initial 2014)	- 2 236 €	- 2 236 €	- 2 236 €	- 2 236 €
Montant de la contribution annuelle complémentaire année 2015		- 5 514 €	- 5 514 €	- 5 514 €
Montant de la contribution annuelle complémentaire année 2016			- 5 514 €	- 5 514 €
Montant de la contribution annuelle complémentaire année 2017				- 5 514 €
<b>Perte annuelle par rapport à 2013</b>	<b>- 2 236 €</b>	<b>- 7 750 €</b>	<b>- 13 264 €</b>	<b>- 18 778 €</b>

**Des projets certes ambitieux mais surtout adaptés à nos disponibilités dégagées, qu'il s'agisse de :**

- la médiathèque - centre de documentation - point d'accès aux nouvelles technologies. Les travaux de rénovation interne et externe de l'ancienne maison Renaud devraient être achevés courant mai 2016 (90 000 €). L'équipement mobilier et technique, les appareils numériques et la base du fonds documentaire et livresque (18 000 €) installés pour une ouverture au public en septembre 2016. Vous êtes invités à nous faire part d'ici le 31 juillet prochain vos suggestions pour la future dénomination de cette nouvelle structure.
- l'opération «Sauvegarde de l'église Notre-Dame de Liniers» dont le 1<sup>er</sup> projet, d'un montant de 43 900 € (renforcement du pilier Nord et pose d'une géo-membrane) s'est achevé en mars de cette année et dont le second projet comprend la réfection complète du clocher et la ré-installation des cloches classées rénovées en 2014 (71 000 €) ;
- toujours en 2016, le remplacement complet des gouttières et dalles de l'immeuble abritant les locaux de la mairie (9 000€), l'achèvement de la rénovation de la grange-entrepôt située à proximité de l'église (13 000 €) et la poursuite de l'équipement d'éclairage public (10 000 €) ;

Le financement total de ces opérations (254 900 €) est assuré par un emprunt de 50 000 € (soit 20%), des subventions pour 100 000€, soit 39% (Etat : 17 500 €, Réserve parlementaire : 14 500 €, Conseil régional : 17 000€ et Conseil départemental 51 000€) et par autofinancement à hauteur de 104 900 €, (soit 41%).

**La refonte totale des documents d'urbanisme de la commune par élaboration d'un plan local d'urbanisme** (décidée par le Conseil municipal le 18 juin 2014 après rencontre avec les représentants de l'Etat) :

- le 29 juillet 2014 : ouverture des plis des bureaux d'études candidats à l'appel d'offre,
- le 1<sup>er</sup> août 2014 : étude des offres,
- le 08 septembre 2014 : audition des bureaux d'études,
- le 10 septembre 2014 : réunion de travail avec la Direction départementale des territoires,
- le 19 septembre 2014 : rencontre avec des représentants de la Chambre d'agriculture,
- le 03 octobre 2014 : réunion de travail avec les communes de Bignoux et de Lavoux,
- le 05 novembre 2014 : réunion de travail du Conseil municipal,
- le 12 janvier 2015 : mise en place des trois groupes de travail : Urbanisme et Cadre de vie, Economie et Tourisme, Agriculture et Biodiversité
- le 04 février 2015 : réunion de travail du Conseil municipal,
- le 16 février 2015 : réunion du groupe de travail Economie et Tourisme ;
- le 25 février 2015 : réunion du groupe de travail Urbanisme et Cadre de vie
- le 05 mars 2015 : réunion du groupe de travail Agriculture et Biodiversité ;
- le 12 mars 2015 : réunion du groupe de travail Urbanisme et Cadre de vie
- le 16 mars 2015 : réunion du groupe de travail Economie et Tourisme ;
- le 26 mars 2015 : réunion du groupe de travail Agriculture et Biodiversité ;
- le 13 avril 2015 : réunion de travail avec les communes de Bignoux et de Lavoux,
- le 13 avril 2015 : réunion d'information avec les agriculteurs de la commune,
- le 18 mai 2015 : réunion de restitution avec les 3 groupes de travail,
- le 23 juin 2015 : réunion publique d'information,
- le 02 septembre 2015 : réunion de travail du Conseil municipal sur le P.A.D.D. (projet d'aménagement et de développement durables) ;
- le 21 septembre 2015 : réunion de travail du Conseil municipal sur le P.A.D.D. ;
- le 28 octobre 2015 : réunion de travail du Conseil municipal sur le P.A.D.D. ;
- le 16 novembre 2015 : réunion de travail avec la Direction départementale des territoires ;

- le 11 janvier 2016 : rencontres avec des administrés,
- le 19 janvier 2016 : rencontre avec des administrés,
- le 15 février 2016 : réunion de travail du Conseil municipal sur le P.A.D.D. ;

*D'autres étapes sont à venir, étant précisé qu'il serait souhaitable que l'approbation définitive P.L.U. par le Conseil municipal intervienne au plus tard avant le 31 décembre 2016 :*

- le 06 avril 2016 : réunion de travail du Conseil municipal sur le P.A.D.D. ;
- le 12 avril 2016 : réunion plénière des trois groupes de travail ;
- le 26 avril 2016 : réunion de travail et d'échanges avec les Personnes publiques associées ;
- le 27 avril 2016 : réunion du Conseil municipal pour débat sur le P.A.D.D. ;
- le 25 mai 2016 : réunion du Conseil municipal pour débat sur le P.A.D.D. ;
- le 17 juin 2016 : réunion publique d'information (salle Sonia Delaunay)
- le 29 juin 2016 : réunion du Conseil municipal pour arrêt du projet
- du 30 juin 2016 } consultation pour avis des Personnes publiques associées
- au } et
- 30 septembre 2016 } l'Autorité environnementale
- du 01 octobre 2016 } enquête publique
- au } et
- 15 novembre 2016 } rapport du Commissaire-enquêteur
- le 23 novembre 2016 : réunion du Conseil municipal pour approbation du P.L.U. et transmission aux services de l'Etat
- le 28 novembre 2016 : publication (affichage en Mairie et mention dans un journal de la Vienne
- le 01 janvier 2017 : opposabilité du P.L.U.

**Et pour conclure, la participation à la mise en place de la nouvelle intercommunalité de rattachement de notre commune : la communauté urbaine de Poitiers** (dénomination provisoire). L'arrêté préfectoral n° 2016-D2/B1-006 en date du 25 mars 2016 arrêtant le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Vienne (S.D.C.I.) prévoit **la fusion-extension de la Communauté d'Agglomération Grand Poitiers, des Communautés de Communes du Val Vert du Clain, de Vienne et Moulière, Pays Mélusin et des communes de Chauvigny, Jardres, La Puye et Sainte Radegonde relevant de la Communauté de Communes du Pays Chauvinois**. La nouvelle entité ainsi créée comptera 42 communes (188 509 habitants) dont les maires se sont déjà réunis dès le 19 mars dernier.

*Au cours de cette réunion il a été notamment :*

- décidé la création du comité de « pilotage politique » de la démarche de fusion des EPCI ci-dessus, composé des 42 maires,
- rappelé que, conformément à la loi, les compétences du nouvel EPCI seront celles d'une communauté d'agglomération puisque c'est l'EPCI de Grand Poitiers le plus intégré des 5 ;
- précisé qu'une étude financière externe des budgets des 5 EPCI sera réalisée ;
- mis en place 4 groupes de travail ouverts aux maires, un groupe **Communication** vers les élus et les habitants, un groupe **Finances** assurera le suivi de l'état des lieux pour préparer le premier budget, un groupe **Projet** en charge du projet du territoire et des propositions d'axes de travail et enfin le groupe **Organisation et Compétences** ;

- acté les prochaines échéances telles que la constitution des groupes de travail et la réunion de ceux-ci (avril à mi-mai 2016), la réunion du comité «pilotage politique» (14 mai 2016), un séminaire des Maires (11 juillet 2016), une nouvelle réunion du comité «pilotage des Maires» pour dégager les premières pistes du budget du futur EPCI (30 septembre 2016).

*Bien évidemment, l'information de chacune et de chacun d'entre vous sur l'ensemble de ces projets immobiliers, sur le P.L.U. et sur le S.D.C.I. sera assurée en continu et nécessitera très vraisemblablement des réunions publiques qui seront autant d'occasion d'échanges et de rencontre entre vous tous et l'équipe municipale.*

*A très bientôt donc !*

**Dominique BROCAS**

## **L'actualité du Conseil municipal**

### **Mercredi 20 Janvier 2016**

#### **1- Loi NOTRe et information des administrés**

La loi NOTRe pose le principe d'une information exhaustive des habitants. Dans cet esprit il est décidé qu'à Liniers, à compter du présent Conseil municipal, un procès-verbal de séance sera systématiquement rédigé par un secrétaire désigné au début de chaque séance. Ce document sera diffusé dans l'espace communal du site informatique de Vienne et Moulière et intégré au Registre des délibérations (détenu en Mairie et où il est consultable) qui comportera donc dorénavant, outre ce procès-verbal de séance, les délibérations votées, les délibérations internes et les questions diverses évoquées.

Ainsi, soit sous forme dématérialisée, soit par consultation, l'information des Linaraises et des Linarois sera pleinement assurée.

#### **2 – Projet d'acquisition d'une galerie pour le véhicule Trafic de la Commune**

Après discussion et débat le Conseil municipal décide par 14 voix pour et 1 abstention de ne pas équiper d'une galerie de toit sur le véhicule Trafic pour permettre notamment le transport d'échelles par le personnel communal. Les conditions de sécurité pour l'utilisation de cette galerie seraient en effet trop onéreuses à mettre en œuvre alors qu'il sera procédé à l'acquisition d'une remorque prochainement.

#### **3- Recours à un coordonnateur SPS pour les travaux du 2<sup>ème</sup> projet de l'opération «Sauvegarde de l'église Notre-Dame de Liniers».**

Etant rappelé qu'un coordonnateur SPS (coordonnateur en matière de Sécurité et de Protection de la Santé) doit intervenir sur les chantiers de bâtiment ou de génie civil lorsque qu'officient plusieurs entrepreneurs ou travailleurs indépendants afin de prévenir les risques issus de leur co-activité et prévoir l'utilisation de moyens communs nécessaires à ce titre sur le chantier concerné. Le Conseil municipal estime que les travaux liés au 2<sup>ème</sup> projet

de l'opération «Sauvegarde de l'église Nore-Dame de Liniers» nécessitent le recours à un coordinateur SPS.

En effet, outre le périmètre du chantier en cause (emprise sur le domaine public, interventions en hauteur, ...) celui-ci conduit à l'intervention quasi- simultanée, des corps de métiers suivant : maçons, charpentiers, couvreurs, campanaires, ....

Le Conseil municipal donne donc pouvoir au Maire pour signer le devis et le contrat pour cette mission et la dépense qui en découlera sera portée au budget des travaux concernant le 2<sup>ème</sup> projet de l'opération.

#### 4- Convention concernant la mise en fourrière des animaux errants

Dans le cadre de ses obligations légales la Commune est dans l'obligation de procéder ou de faire procéder à la capture et à la mise en fourrière des animaux errant sur le territoire communal.

Etant rappelé qu'une convention concernant la capture a déjà été approuvée avec la SACPA (délibération n° 64/2015 du 23 septembre 2015) le Conseil municipal décide d'approuver la convention de frais de fourrière proposée par la SPA de Poitiers qui seront répercutés aux propriétaires des animaux concernés :

- chien : 7,90 € par jour
- chat : 5,25 € par jour
- chaton (moins de 5 mois) : 4,50 € par jour
- nouveaux animaux de compagnie : 3,00 € par jour
- animal de ferme (sur arrêté du Maire) : 7,90 € par jour

#### 5- Vente du véhicule Jumper Rouge de la Commune

Considérant la délibération n° 85/2016 et le résultat du contrôle technique du véhicule Jumper rouge de la Commune du 07janvier 2016 (défauts sur demi-train arrière et défauts sur roues situées à l'arrière), le Conseil municipal autorise le Maire à procéder dans les meilleurs délais possibles à la vente de ce véhicule pour un montant de 1 000 € (à débattre si nécessaire), à signer le certificat de vente et à procéder à l'encaissement du prix de cession.

#### 6- Délibérations internes et questions diverses

- Mise en place d'un tarif unique de l'eau potable : l'assemblée générale de **Eaux de Vienne – Siveer** du 14 décembre 2015 a délibéré favorablement au principe de la mise en place d'un tarif départementale unique de l'eau potable.  
En 2018, ce tarif serait en moyenne de 1,85 € (hors taxes) du m3, abonnement compris.
- Site internet : la mise en place du nouveau S.D.C.I. entrainera la disparition du site internet Vienne et Moulière vraisemblablement à compter de 2017. Le troisième pôle de compétence est chargé d'entreprendre une réflexion sur les solutions de remplacement possibles pour la Commune.

### Mercredi 10 Février 2016

#### 1 - Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs de 2015

Etant précisé que le Maire s'est retiré au préalable et n'a donc pris part ni aux discussions ni aux votes, les comptes de gestion 2015 et les comptes administratifs 2015 concernant

la commune, l'assainissement et le lotissement "Les Fenelles" sont adoptés à l'unanimité sous la présidence du 1<sup>er</sup> adjoint :

	Budget Commune	Budget Assainissement	Budget lotissement «Le Fenelles »
<b><u>Compte de gestion</u></b>			
<b>Fonctionnement</b>			
Recettes	477 969,54 €	40 426, 38 €	27 952, 58 €
Dépenses	306 447,69 €	32 442,00 €	5 165,94 €
Excédent	<b>171 521,85 €</b>	<b>7 984,38 €</b>	<b>22 786, 64 €</b>
<b>Investissement</b>			
Recettes	199 381,16 €	37 847,34 €	121 271,99 €
Dépenses	177 413,07 €	10 187,51 €	44 726,75 €
Excédent	<b>21 968,09 €</b>	<b>27 659,83 €</b>	<b>76 545,24 €</b>
<b><u>Compte administratif</u></b>			
<b>Fonctionnement</b>			
Recettes	477 969,54 €	40 426, 38 €	27 952, 58 €
Dépenses	306 447,69 €	32 442,00 €	5 165,94 €
Excédent	<b>171 521,85 €</b>	<b>7 984,38 €</b>	<b>22 786, 64 €</b>
<b>Investissement</b>			
Recettes	199 381,16 €	37 847,34 €	121 271,99 €
Dépenses	177 413,07 €	10 187,51 €	44 726,75 €
Excédent	<b>21 968,09 €</b>	<b>27 659,83 €</b>	<b>76 545,24 €</b>

## 2- Préparation des budget de 2016: affectation des résultats de 2015

Le Conseil municipal décide d'affecter aux budgets prévisionnels de 2016 les résultats 2015 ainsi qu'il suit (en euros) :

<b>Constats 2015</b>	<b>Budget Commune</b>	<b>Budget Assainissement</b>
Résultat de fonctionnement	50 932,72	- 5 589,09
Excédent reporté	120 589,13	13 673,47
Excédent de fonctionnement cumulé	171 521,85	7 984,38
Excédent d'investissement	21 968,09	27 659,83
Déficit des restes à réaliser	55 572,79	28 834,88
Besoin de financement	33 604,70	1 175,05
<b>Décisions pour 2016</b>		
Résultat d'exploitation	171 521, 85	7 984,38
Affectation complémentaire en réserve (Cpt 1068)	33 604,70	1 175,05
Résultat reporté en fonctionnement (Cpt 002)	137 917,15	6 809,33

### 3- Demandes de subventions concernant les travaux du 2<sup>ème</sup> projet de l'opération «Sauvegarde de l'église Notre-Dame de Liniers»

Le coût des ces travaux est élevé (71 000€) et représente donc une dépense importante pour la Commune en 2016. Aussi, il a été décidé de solliciter les élus parlementaires départementaux pour obtenir une aide (réserve parlementaire).

Le Conseil municipal donne pouvoir au Maire à cet égard.

### 4- Délibérations internes et questions diverses

- Médiathèque - centre de documentation - point d'accès aux nouvelles technologies : il est lancé une réflexion communale sur la future dénomination de cette nouvelle structure.
- Rappel sur les délibérations fiscales actuellement appliquées : il est rappelé que depuis une délibération du 04 juin 1992, l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties (T.F.P.B.) les deux premières années suivant celle de l'achèvement des travaux de leur construction ou de leur modification a été supprimée.
- Sécurité incendie : au cours d'une réunion, le Centre Départemental d'Incendie et Secours de la Vienne a rappelé aux élus l'importance des sapeurs-pompiers volontaires pour faire vivre les centres de secours de proximité comme celui de Bonneuil-Matours dont Liniers dépend ; un appel est lancé à toutes les bonnes volontés pour rejoindre ces sapeurs-pompiers volontaires ; de plus, le Conseil municipal conformément au décret 235-2015 prend acte de la nécessité de se lancer dès 2016 dans une campagne de vérification des poteaux incendie.

## Mercredi 23 mars 2016

### 1- Vote des taux d'imposition pour 2016.

Pour la troisième année consécutive les taux d'imposition restent inchangés par rapport à ceux de 2013, à savoir :

- 19,67% pour la taxe d'habitation,
- 12,62% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- 25,79% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties,
- 14,94% pour la CFE cotisation foncière entreprise (CFE) .

2 – Vote de la subvention d'équilibre Assainissement 2016 : 5 500 €.

3 – Vote de la subvention C.C.A.S. 2016 :

1 500 €.

4- Vote des subventions 2016 aux Associations :

<b>Subventions accordées en 2016</b>	
<b>Associations</b>	<b>Subventions</b>
Club du 3 <sup>ème</sup> âge de Liniers	150 €
A.D.M.R	470 €
Balade à PAULO	100 €
Secours Catholique	150 €
Banque alimentaire	150 €
Les Restos du Cœur	150 €
ACCA	150 €
M.F.R Jardres	100 €
Comité d'animation de Liniers	230 €
Entente sportive Lavoux-Liniers	600 €
CIDFF	120 €

5 – Adoption des différents budgets 2016 :

Le Budget primitif 2016 - Commune adopté s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit

- section de fonctionnement : 476 577,15 €
- section d'investissement : 302 259,94 €

Le Budget primitif 2016 - Assainissement adopté s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- section de fonctionnement : 40 009,33 €
- section d'investissement : 42 434,88 €

Le Budget primitif 2016 - Lotissement Les Fenelles adopté s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- section de fonctionnement : 112 598,48 €,
- Section d'investissement : 166 357,08 €

6- Plan local d'urbanisme

Considérant l'intérêt pour la Commune de se doter d'un document d'urbanisme le plus conforme à la législation la plus récente il est décidé de poursuivre l'élaboration du P.L.U. en tenant compte du décret n° 2015-1783 du 28 décembre 2015.

7- Sécurisation de la voirie :

Pour faire face au problème de la vitesse des automobiles, le Conseil municipal décide de limiter la vitesse autorisée de la route de la Touche à 30 Km/h. Des panneaux seront prochainement installés pour signaler cette modification.



Par ailleurs, le Conseil municipal rappelle que le stationnement de tout véhicule est strictement interdit sur les aménagements de circulation piétonnière (trottoirs, passages protégés, bas-côtés, ...).

#### 8- Délibérations internes et questions diverses

L'accroissement de la fréquentation des salles communales ainsi que le complètement de leur équipement entraînent la nécessité de repasser l'abonnement électrique en tarif jaune.

L'opération de recensement 2016 s'est déroulée sans difficulté le coordinateur communal et l'agent-recenseur ayant clôturé l'enquête le 20 février 2016.

Le dénombrement, encore officieux jusqu'à validation par l'INSEE, conduit aux résultats suivants, hors population comptée à part :

	Recensement 2011	Recensement 2016	Ecart
Bulletins individuels	544	565	21
Logements	237	253	16
Résidences principales	215	232	17
Résidences secondaires	7	13	6
Logements vacants	15	7	-8
Logement non enquêté	0	1	1

# Semaine d'activité 2016

Cette année, la semaine d'activités prendra une autre forme: 3 jours complets, du mercredi 6 au vendredi 8 juillet. Il y aura autant de demi-journées proposées. Elle s'adresse à tous les enfants de 6 à 14 ans de la commune. Les inscriptions peuvent se faire dès à présent et jusqu'au 17 mai (date limite impérative) en retournant à la Mairie le bulletin d'inscription ci-joint dûment complété et accompagné du règlement correspondant. La participation financière demandée est de 25€ par enfant.

Cette semaine permet d'allier des activités sportives et artistiques selon l'organisation suivante :

Horaires	Mercredi 6	Jeudi 7	Vendredi 8
9h00	Rendez vous au Poney-Club de Forêt de Moulière  EQUITATION	Rendez vous à la salle Sonia Delaunay  LASER GAME	Rendez vous à la salle Sonia Delaunay  MINI OLYMPIADES
12h00	Poney-club Forêt de Moulière  Pique-nique(*)	Salle Sonia Delaunay  Pique-nique(*)	Salle Sonia Delaunay  Pique-nique(*)
14h00	Transfert à Bonnes ou Chauvigny (suivant la météo)  PISCINE	Transfert à Chauvigny  CHÂTEAU DES AIGLES	Salle Sonia Delaunay  CUISINE ET ACTIVITES ARTISTIQUES
17H00	GOUTER OFFERT		
18h00	Salle Sonia Delaunay - Fin des activités		
19h30			Salle Sonia Delaunay  REPAS AVEC LES PARENTS (**)

(\*) Pique-nique apporté par les enfants et ouvert à tous les parents.

(\*\*) Pour Clôturer cette semaine d'activités dans la convivialité, nous vous proposons de nous retrouver avec les enfants autour d'un repas (chacun apportant un plat salé ou sucré à partager)

Afin d'assurer la réussite de cette semaine et de maintenir un coût raisonnable pour les familles, nous sollicitons la participation de chaque parent à l'encadrement des activités une ou plusieurs demi-journées au choix.

Nous vous demandons également de bien vouloir assister à la réunion d'information qui se tiendra le :

**Jeudi 2 juin à 20h00 Salle des linarais**

Au cours de laquelle nous pourrons préciser l'organisation détaillée de la semaine.

Bien évidemment le secrétariat de Mairie se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Enfin, un bulletin d'inscription détachable figure en dernière page de ce numéro de « **LINIERS ET VOUS** »

# Bénévoles

## **La future médiathèque de Liniers recherche des bénévoles !**

Vous voulez rencontrer d'autres personnes,  
vous désirez vous impliquer dans la vie locale,  
vous avez envie d'occuper votre temps libre,  
vous souhaitez faire partager votre goût de la lecture,

**Alors pourquoi pas vous ?** Nous avons besoin de bénévoles pour la faire vivre !

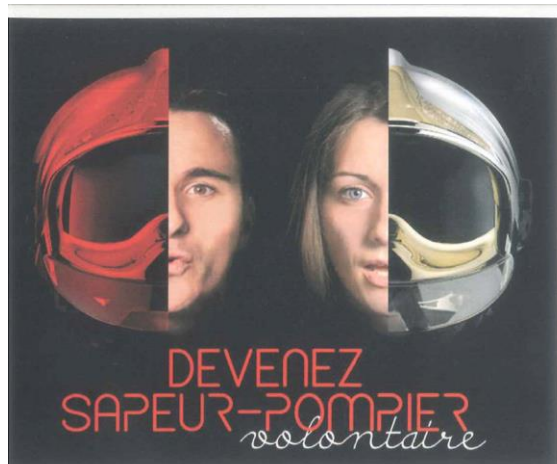
Les activités y seront très variées : accueil du public, prêt de documents, informatique, animations diverses, ...

Le personnel de la mairie et les élus se tiennent à votre disposition pour répondre à vos questions.

**Le Comité d'animation et le Club du 3<sup>ème</sup> âge recrutent eux aussi, alors n'hésitez pas non plus à les contacter !**

# L'engagement citoyen, c'est notre sécurité !

Le Centre de Secours de Bonneuil-Matours, partie intégrante du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Vienne (S.D.I.S. 86) est composé de 25 Sapeurs-Pompiers Volontaires, dont 4 femmes. **En 2015 il a assuré 250 interventions sur les 5 communes de 1<sup>er</sup> appel de sa compétence, dont Liniers.** Elles concernaient pour 48% les secours à la personne, 22,5% les accidents de la circulation, 20,5% les feux et 9% les interventions de protection, faits d'animaux et divers.



AU CENTRE D'INCENDIE  
ET DE SECOURS  
À BONNEUIL MATOURS

Renseignements Lieutenant GOUER  
06 79 25 11 14

## Pourquoi pas vous ?

Pour porter secours dans tout le département,  
les Sapeurs-Pompiers ont besoin de vous !

## Rejoignez-les

et

vivez un engagement citoyen

au service des autres

en parallèle de votre métiers ou de vos études

Cet engagement vous permettra de participer aux différentes missions que sont le secours à la personne, la lutte contre les incendies, la protection des biens, la préservation de l'environnement, ....

Au-delà des interventions, cet engagement vous apportera :

- une intégration renforcée à la vie locale,
- une valeur ajoutée au sein de l'entreprise qui vous emploie,
- une adhésion à un groupe, une équipe,
- la reconnaissance de votre entourage, ....

### Conditions :

- être âgé de de 16 ans au minimum (autorisation parentale obligatoire pour les mineurs),
- remplir des conditions d'aptitude médicale et physique,
- jouir de ses droits civiques,
- résider ou travailler à proximité du Centre de Secours.

## CONTACTS

Centre de Secours de Bonneuil-Matours (06 79 25 11 14)  
S.D.I.S. Bureau du volontariat (05 49 49 18 40)

# Etat-Civil du 01/01/16 au 31/03/2016

Léonie POMMARET

née le 16 février 2016

Monique LAFERRIERE née PROTIN

décédée le 15 février 2016

## Agenda

### Secrétariat de Mairie

(période du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 août 2016)

Etant rappelé que le Secrétariat de Mairie est habituellement ouvert les lundis, mardi, jeudis et vendredis de 08h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, les modifications ponctuelles à ces horaires sont récapitulées ci-après :

- du 11 au 15 avril 2016 : permanence de 10h00 à 12h30
- le vendredi 06 mai 2016 : fermé
- les 11 et 12 juillet 2016 : permanence de 10h00 à 12h30
- le vendredi 15 juillet 2016 : fermé
- du 08 août au 19 août 2016 : fermé
- du 22 août au 26 août 2016 : permanence de 10h00 à 12h30

En cas de nécessité et en dehors des jours et heures d'ouverture du Secrétariat de Mairie, appelez le 05 49 56 64 12 et conformez-vous aux indications fournies.

### **mercredi 27 avril 2016 à 20h00**

à la Mairie (salle du Conseil)

Réunion publique du Conseil municipal

### **samedi 30 avril 2016 à 20h30**

salle Sonia Delaunay

Soirée théâtrale organisée par le comité d'animation

**mercredi 25 mai 2016 à 20h00**

à la Mairie (salle du Conseil)  
Réunion publique du Conseil municipal

**jeudi 02 juin 2016 à 20h00**

Salle des Linarois  
Réunion d'information sur la semaine d'activités

**mercredi 29 juin 2016 à 20h00**

à la Mairie (salle du Conseil)  
Réunion publique du Conseil municipal

**vendredi 17 juin 2016 à 20h30**

salle Sonia Delaunay  
P.L.U. Réunion publique d'information

**du mercredi 06 au vendredi 08 juillet 2016**

Semaine d'activités des jeunes (6 à 14 ans)

# BULLETIN D'INSCRIPTION SEMAINE D'ACTIVITES 2016

**A découper et à retourner à la Mairie au plus tard le 18 mai.** Pour des raisons d'organisation, aucune inscription ne sera possible après cette date.

Famille (Nom et Prénom des parents).....

Numéro de tél : .....adresse mail :.....

Souhaite inscrire mon (mes) enfant(s)

Nom : ..... Prénom : .....

Né(e) le: .....

Nom : ..... Prénom : .....

Né(e) le: .....

Nom : ..... Prénom : .....

Né(e) le: .....

Nom : ..... Prénom : .....

Né(e) le: .....

à la semaine d'activités du 6 au 08 juillet 2016.

Ci-joint le règlement : ..... x 25 € = ..... €

Participera à l'encadrement des enfants les :

	mercredi 06 juillet	jeudi 07 juillet	vendredi 08 juillet
matin			
après-midi			

\*Merci d'inscrire votre nom dans la/ou les case(s) de votre choix.

Capacité totale d'accueil du véhicule : .....places

Pour chaque jour, prévoir un pique -nique pour votre enfant **et surtout une bouteille d'eau**

## **AUTORISATION PARENTALE POUR LE TRANSPORT DES ENFANTS ET LE DROIT A L'IMAGE**

Prénom : ..... Nom : .....

Adresse : .....

Je soussigné(e) ....., agissant en qualité de père, mère, autorise :

- le transport de mon (mes) enfant(s) dans le véhicule personnel de l'un des adultes accompagnants lors des différentes sorties de la semaine du 6 au 08 juillet 2016.
- la prise de photographies ou vidéos où il(s) pourrai(en)t figurer (dans le cadre du droit à l'image)

Date : ..... Signature